



Flash cultures n°27 - Mercredi 30 août 2023

Message élaboré par les techniciens de la Chambre d'Agriculture du Jura, structure agréée sous le numéro FC 00551 pour le conseil indépendant à l'utilisation des produits phytosanitaires.

Avec le soutien financier de :



BONNE NOUVELLE, la pluie de retour le week-end dernier (10 à 30 mm selon les secteurs de la plaine du Jura) est bienvenue ! Elle va permettre la levée des colzas semés la semaine dernière dans le sec et de terminer les semis.

MAUVAISE NOUVELLE, les grosses altises commencent à arriver avec 2 bonnes semaines d'avance ! Elles arrivent habituellement autour du 12-15 septembre. La baisse brutale des températures depuis ce week-end a sans doute accéléré leur venue.

COLZA D'HIVER

Le réseau de parcelles suivi par la Chambre d'agriculture du Jura est quasiment mis en place **avec notamment la pose des cuvettes jaunes dès la fin du semis**. Sur l'ensemble de la plaine du Jura, 13 parcelles sont prévues. Ce lundi, 12 étaient observées, la dernière doit être semée dans le courant de cette semaine.

* Stade :

Sur ces 12 parcelles, 5 étaient au stade 3-4 feuilles (semis du 8-10 août) et les 7 autres étaient en cours de levée suite aux pluies de ce week-end (semis en majorité du 20-23 août souvent dans le sec).

* Ravageurs :

Petites altises

Les attaques de petites altises observées la semaine dernière sur les premiers colzas levés semblent maîtrisées. Une intervention insecticide a parfois été nécessaire. Les colzas ont désormais 3-4 F et sont poussants. Par contre, la vigilance doit être maintenue sur les colzas en train de lever, notamment lorsque la parcelle est proche d'un ancien colza.

À surveiller de très près et tous les jours. Intervenir avec un insecticide dès que les dégâts foliaires sont en augmentation et/ou conséquents. En cas de nécessité, traiter uniquement les zones où les petites altises sont présentes et/ou occasionnent des dégâts, soit généralement



Photo 1 : Grosse altise dans cuvette jaune

la ou les bordure(s) et non toute la parcelle. Attention, il est possible dans certains cas de devoir réintervenir dans les 2 à 3 jours, voire plus.

Rappel du seuil de risque (ou de nuisibilité) : période de sensibilité du colza, levée à 3-4 F. Seuil de nuisibilité = plus de 80 % des pieds présentant des morsures et 25% de surface foliaire détruite.

La plupart des « pyréthrinoïdes » sont autorisés sur l'altise des crucifères (Karate Zeon, Lambdastar, Karis 10 CS, Karakas, Alicante, Lambdatine, Cythrine Max ou L, Decis Expert/Protech, Mandarin Gold...).

Grosses altises

Le fait majeur de cette semaine est l'arrivée précoce des grosses altises. Sur les 8 parcelles équipées de cuvettes jaunes ce lundi, seulement 2 sites ont capturé des grosses altises : Saint-Aubin (6 individus) et Saint-Baraing (2 individus).

Les préconisations habituelles qui stipulaient d'avoir un colza à 3-4 F au 10 septembre pour l'arrivée des grosses altises ne se vérifient donc pas cette année ! Seuls les colzas de la 1^{ère} vague de semis (8-10 août) sont au stade requis. Si le risque grosse altise semble écarté pour ces colzas, le risque s'annonce plus important dans les 2-3 semaines qui viennent pour les parcelles semées après le 20 août.

Dès cette semaine, il va donc falloir être très vigilant vis-à-vis de la grosse altise. Non pas vis-à-vis de leur quantité dans les cuvettes mais des morsures et des pertes foliaires qu'elles pourraient infliger au colza. Les parcelles qui lèvent ou qui vont lever seront probablement

très exposées puisque le colza sera à un stade jeune (cotylédons).

Depuis 2 ans, nous constatons souvent l'inefficacité des traitements insecticides. La plupart des produits utilisés appartiennent à la famille des « pyréthriinoïdes ». Cette famille insecticide est jugée quasi inefficace compte-tenu de la résistance forte et généralisée dans notre région. Il est donc important d'attendre au maximum le seuil de risque pour traiter et inutile d'intervenir plusieurs fois par semaine. En cas d'intervention, toujours réaliser une zone non traitée d'au moins 100 m².

Rappel du seuil de risque (ou de nuisibilité) : période de sensibilité, levée à 3-4 F. Seuil de nuisibilité = plus de 80% des pieds présentant des morsures et 25% de la surface foliaire consommée.

Limaces

Avec le retour de la pluie, **les limaces sont également à surveiller dès la levée du colza** qui est particulièrement appétant pour ce ravageur. Il convient d'être attentif entre la levée et le stade 3-4 feuilles. Le risque est accru sur sol motteux, avec résidus pailleux et fraîcheur.

Pucerons verts du pêcher

Aucune présence de ce ravageur n'a été observé sur les colzas levés.

Rappel du seuil de risque (ou de nuisibilité) : à surveiller lors des six premières semaines de végétation ou jusqu'à environ 6 feuilles car les pucerons verts sont susceptibles de transmettre des viroses au colza. Ils se trouvent généralement sous la face inférieure des feuilles. Seuil de nuisibilité = plus de 20 % de pieds porteurs de pucerons.

* Désherbage :

Dans les parcelles levées, les repousses de céréales sont parfois très présentes notamment sur les anciens andains de paille. Elles exercent une forte concurrence vis-à-vis du colza si elles ne sont pas détruites précocement. Il faut donc les détruire rapidement (avant 2 à 3 F). La pluie va sans doute favoriser la levée des graminées et des repousses de céréales. À surveiller.

Rappel concernant les herbicides anti-graminées foliaires :

Les conditions d'application optimum sont un temps poussant (température comprise entre 15 et 25°C) et une hygrométrie > 70 %. Privilégier les herbicides de la famille des FOPs (Agil, Fusilade Max, Pilot, Etamine, Léopard 120, Targa Max,...) si vous visez uniquement des repousses de céréales, et de la famille des DIMES (Centurion 240 EC, Select, Stratos Ultra + Dash, Vesuve Max...) si vous voulez détruire des repousses de céréales + ray-grass et/ou vulpins non résistants. Adaptez la dose au stade des graminées visées. La plupart de ces produits doivent être utilisés avec un adjuvant (huile). Voir étiquette produit.

Exemples de produits qui, pour la plupart, doivent être utilisés avec un adjuvant (huile) :

- * AGIL 0,4 L/ha sur vulpin non résistant et repousses de céréales au stade 2 à 3 feuilles, et 0,7 L/ha sur ray-grass non résistant au stade 2-3 feuilles.
- * PILOT 0,6 à 0,7 L/ha avant tallage sur vulpin non résistant et repousses de céréales, 1,2 L/ha sur ray-grass non résistant au stade 2-3 feuilles.
- * FUSILADE MAX 0,75 L/ha sur vulpin non résistant et repousses de céréales au stade 2 à 3 feuilles, et 1 L/ha sur ray-grass non résistant au stade 2-3 feuilles.
- * CENTURION 240 EC ou OGIVE VXT, 0,4 L/ha sur repousses de céréales et vulpin non résistant au stade 2-3 feuilles et 0,5 L/ha sur ray-grass non résistant au stade 2-3 feuilles.
- * STRATOS ULTRA + DASH, 1 à 1,2 L/ha pour chacun des 2 produits

Pensez à installer vos cuvettes !

Dès le semis installez de préférence deux cuvettes distantes d'au moins 10-20 m. La première, située à une dizaine de mètres de la bordure du champ et de préférence du côté le plus proche d'un ancien champ de colza récolté cet été, sera posée à même le sol. Elle devra être relevée régulièrement pour que le fond suive le niveau supérieur de la végétation. Elle servira au dé-



Photo 2 : Cuvette supérieure qui devra suivre la partie haute de la végétation du colza



Photo 3 : Cuvette enterrée aux 2/3 pour piéger la grosse altise

MAÏS

* Stade :

Les chantiers d'ensilage ont débuté.

* Chrysomèle :

Nous arrivons à la fin de la période de piégeage des chrysomèles s'étalant sur juillet-août avec généralement un pic sur fin juillet – début août, ce qui s'est confirmé cette année.

Sur la semaine qui vient de s'écouler les captures ont fortement chuté avec seulement 13 chrysomèles piégées dans 3 parcelles.

* Pyrale :

Vous pouvez dès maintenant rechercher la présence de pyrale notamment si vous n'avez pas traité ce ravageur. On détecte sa présence actuellement grâce aux traces qu'elle laisse, soit la présence de sciure à l'aisselle des feuilles voire au sommet de l'épi ou encore le haut de la panicule cassée (voir photo 4). Avec un peu de patience ou de chance car il n'y a pas systématiquement une larve là où on voit des traces, on trouve généralement la larve de pyrale dans la tige ou dans l'épi (voir photo 5). Il faut observer au minimum 2 x 25 plantes consécutives, les « décortiquer » et totaliser le nombre de larves.

À partir de 0,8-1 larve par plante, on considère que le seuil de risque est atteint pour l'année N+1.



Photo 4 : sciure à l'aisselle d'une feuille



Photo 5 : larve de pyrale dérangée sortant de sa galerie creusée dans l'épi de maïs

Tableau 1 : Capture de chrysomèle dans les pièges sexuels (phéromones) en 2023.

Lieu / Date	03/07	10/07	17/07	26/07	31/07 ou 04/08	07 ou 09/08	21 ou 22/08	28/08	Total
Vincelles	9	18	108	-	118	142	49	3	447
Vincent	0	6	83	-	210	301	108	3	711
Brainans	2	7	183	-	102	203	99	-	596
Gevry	1	12	28	15	4	1	0	0	61
Rochefort-sur-Nenon	20	9	36	66	47	19	27	7	231
Total Captures	32	52	438	81	481	666	383	13	2046